

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **29**

Présents : **19**

Représentés : **6**

Qui ont pris part à la délibération : **25**

Date de la convocation : **1^{er}/07/2019**

Date d'affichage : **02/07/2019**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mardi 09 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le neuf juillet à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Monique LEBLANC - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Valérie ROBIN à Eric MASSON / Jonathan LAURITO à Jeanne LAURITO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Etienne LANSADE /

ABSENTS : Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Manuel REQUIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Le GIE FRANCE COLLECTIVITES INVEST assure un partenariat avec les collectivités locales afin de mener au mieux leurs missions de service public en mettant à la disposition de la collectivité des véhicules neufs comportant des emplacements publicitaires permettant leur financement.

Le GIE FRANCE COLLECTIVITES INVEST loue le véhicule à la collectivité qui s'engage parallèlement à confier un mandat de régie publicitaire à la société INFOCOM afin de financer ces loyers.

La société INFOCOM-FRANCE assure le financement de ces véhicules par la recherche de partenaires locaux. Les espaces publicitaires présents sur le véhicule offrent des opportunités de promotion aux entreprises commerciales et artisanales, ce qui participe au dynamisme de l'économie locale.

N° 2019/095

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN VEHICULE PAR FRANCE COLLECTIVITES INVEST FINANCE PAR LA REGIE PUBLICITAIRE CONFIEE A LA SOCIETE INFOCOM-FRANCE

CM du 09/07/2019

N° 2019/095

**CONTRAT DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN VEHICULE PAR FRANCE COLLECTIVITES INVEST FINANCE
PAR LA REGIE PUBLICITAIRE CONFIEE A LA SOCIETE INFOCOM-FRANCE**

La formule de mise à disposition gratuite de véhicule apporte plusieurs avantages à savoir :

- Une économie sur le budget transport notamment en termes d'investissement ;
- Une promotion de la commune ;
- Une promotion de l'économie locale.

Ce type de solution permet de disposer, sans frais, d'un véhicule de type minibus destiné aux déplacements des usagers de la base nautique et notamment les élèves de la section nautique du collège et les adhérents de la base, et abonder un parc automobile limité.

La durée de location est de 4 ans, pour un loyer mensuel de 490 € HT, la gratuité est assurée par la commercialisation par la société INFOCOM-FRANCE d'emplacements publicitaires réservés sur le véhicule.

Le contrat est conclu sous la condition suspensive que la société INFOCOM-FRANCE obtienne les recettes publicitaires nécessaires au financement de l'opération.

La commune prend à sa charge les assurances tous risques, les frais de fonctionnement et les réparations du véhicule ; le loueur prend à sa charge les frais d'immatriculation et de livraison du véhicule.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour la mise à disposition d'un véhicule de type minibus 9 places d'une part, le contrat de location avec la société FRANCE COLLECTIVITES INVEST, d'autre part le contrat de régie publicitaire avec la société INFOCOM-FRANCE

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ACCEPTE la formule de la mise à disposition d'un véhicule de type minibus 9 places publicitaire pour une durée de 4 ans ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de location avec la société FRANCE COLLECTIVITES INVEST, d'autre part le contrat de régie publicitaire avec la société INFOCOM-France, annexés à la présente, ainsi que tout document nécessaire à rendre effective cette décision, ainsi que d'éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,

Marc Étienne LANSADE

